

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Commune de MARCK

Enregistrement pour l'exploitation
d'un entrepôt de matières combustibles

SCI CALAIS DEVELOPPEMENT FUTUR

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SCI CALAIS DEVELOPPEMENT FUTUR dont le siège social est situé 8 rue Lincoln – 75008 – PARIS 08, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un entrepôt de matières combustibles sur le site sis ZAC de la Turquerie - rue Gustave EIFFEL, sur la commune de MARCK.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 25 octobre 2023.

Le dossier est consultable en mairie de MARCK, commune d'implantation du projet, du 20 novembre 2023 au 18 décembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique avant la fin du délai de consultation du public à l'adresse suivante : pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.